

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

1° À l'alinéa 27, substituer au mot :

« de »,

le mot :

« du ».

2° En conséquence, procéder à la même modification aux alinéas 42, 47 et 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.